

**portant réglementation provisoire
de l'utilisation du domaine public communal
et du stationnement
Festival de théâtre**

Le Maire de la Commune de TAUVES,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-13 relatif aux pouvoirs de police du Maire ;

VU le code de la voirie routière ;

VU l'ordonnance n° 86-1243 du 1^{er} décembre 1986, notamment l'article 37 ;

VU le décret n° 86-1309 du 29 décembre 1986, notamment l'article 33 ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 septembre 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales ;

VU la demande en date du 25 mai 2025, par laquelle M. Christophe VERGNOL, Vice-Président de l'animation culturelle des Laquais, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal ;

ARRÊTE

Article 1 : l'association animation culturelle des Laquais est autorisée à occuper le domaine public place du Foirail sur le parking de la Bascule à compter du mercredi 23 juillet jusqu'au 4 août 2025 inclus en raison du Festival des Laquais ; en conséquence, le stationnement est interdit du 23 juillet au 4 août tous les jours de 16 heures à 2 heures du matin ;

Article 2 : la signalisation, par des panneaux et barrières, et faisant référence à cet arrêté, sera mise en place et entretenue par les membres de l'association ;

Article 3 : la présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable jusqu'au 4 août 2025, elle est personnelle et inaccessible.

Article 4 : le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, à l'animation culturelle des Laquais, affiché en Mairie et sur place.



Fait à Tauves, le 11 juin 2025

Le Maire,
Christophe SERRE



Mairie de Tauves

63690 Tauves - 04 73 21 11 30

mairie@tauves.fr

www.tauves.fr

Espace de vie... naturellement

